

Faits sur les mauvais traitements envers les aînés

On peut définir les mauvais traitements envers les aînés comme tout acte ou toute forme de négligence qui, dans le cadre d'une relation de confiance, cause de la douleur ou du tort à un aîné. Les formes de mauvais traitements les plus courantes sont la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique, la violence morale, l'exploitation financière et la négligence. Dans bien des cas, les victimes subissent plus d'une forme de mauvais traitements.



Surveillez les signes

Surveillez les signes pour déterminer si un aîné que vous connaissez est victime de mauvais traitements ou de négligence, ou si vous en êtes vous-même victime.

Types de mauvais traitements

La **violence physique et sexuelle envers un aîné** peut comprendre :

- lui donner des coups, le pousser ou le secouer;
- recourir à des moyens de contention inappropriés (physiques ou médicamenteux) à son endroit;
- recourir à des interventions médicales inappropriées ou injustifiées causant du tort à l'aîné;
- des éraflures, ecchymoses, entailles, tuméfactions ou brûlures visibles inexplicables;
- des explications vagues ou illogiques des blessures.

La **violence psychologique et morale envers un aîné** peut comprendre :

- l'intimider, l'humilier ou le harceler;
- le traiter comme un enfant;
- l'isoler de sa famille et de ses amis ou l'empêcher de s'adonner à ses activités habituelles.

L'**exploitation financière d'un aîné** peut comprendre :

- utiliser à mauvais escient ou voler ses biens ou son argent;
- encaisser un chèque qu'il a signé sans son autorisation;
- contrefaire sa signature;
- exercer sur lui une pression indue pour qu'il rédige ou modifie son testament ou qu'il signe des documents légaux dont il ne comprend pas totalement la portée.

On commet de la **négligence envers un aîné** lorsqu'on omet de lui fournir :

- de l'eau, de la nourriture, un logement et des vêtements;
- des médicaments ou des soins médicaux;
- une aide pour les besoins fondamentaux.



Protégez-vous

Protégez-vous en vous tenant au courant et en connaissant vos droits.



Government
of Canada Gouvernement
du Canada

Canada

Quels sont les facteurs en cause?

La personne qui maltraite un aîné se trouve souvent dans une position de pouvoir et d'influence sur ce dernier. Dans certaines situations, la maltraitance peut être liée à une dépendance (drogue, alcool ou jeu), à des problèmes de santé mentale, à de la violence familiale ou à l'âgisme. L'agresseur peut alors chercher à intimider, à isoler, à dominer ou à influencer sa victime.

Qui sont les agresseurs?

Bien souvent, les victimes de mauvais traitements connaissent la personne qui les maltraite. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami, de quelqu'un qui voit aux besoins fondamentaux de l'aîné ou assure des services de base, ou encore d'un fournisseur de soins dans un établissement. Dans bien des cas, l'agresseur dépend de sa victime pour ce qui est de l'argent, de la nourriture ou du logement.

Pourquoi les victimes sont-elles réticentes à briser le silence?

Les aînés hésitent à dire qu'ils sont victimes de mauvais traitements par une personne en qui ils ont confiance, car ils en éprouvent de la honte ou de la gêne. Ils peuvent également avoir peur des représailles ou craindre de devoir quitter leur maison ou leur collectivité. Un sentiment de loyauté envers la famille peut aussi expliquer leur réticence à briser le silence. Il arrive aussi très souvent que les aînés ignorent qu'il existe des personnes et des organismes qui peuvent les aider.



Demandez de l'aide

Si vous croyez être victime de mauvais traitements, demandez de l'aide à un membre de votre famille, à un ami, à un aidant naturel, à un fournisseur de soins de santé, aux services sociaux, à un centre pour aînés, à la police, à un professionnel du milieu juridique, ou à un membre de votre groupe confessionnel.

Pour obtenir plus d'information et une liste de ressources offertes dans votre province ou territoire, composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou visitez le site aines.gc.ca.



Government
of Canada Gouvernement
du Canada

Canada